



Artist-Run Centres and
Collectives Conference

Conférence des collectifs
et des centres d'artistes
autogérés

C.P. 125, Succ. C,
Montréal (Québec)
H2L 4J7 Canada

+1 514.730.6129
info@arccc-cccaa.org

Montréal, le 7 novembre 2012

Monsieur Robert Sirman
Directeur général
Conseil des arts du Canada
350, rue Albert, C.P. 1047
Ottawa, ON K1P 5V8

Objet : Examen du programme de la Brigade Volante

Monsieur,

Étant nouvellement en poste à titre de directrice de la Conférence des collectifs et des centres d'artistes autogérés (ARCA), j'ai pu participer à la rencontre des organismes nationaux de services du 22 octobre dernier. Parmi les points qui ont été soulevés lors de cette rencontre, il a été question de l'avenir du programme de la Brigade volante. L'organisme que je dirige s'interroge donc sur les suites qui seront données par le Conseil à l'examen de ce programme.

Dans le communiqué émis par le Conseil le 24 mai dernier, il est question d'une suspension du concours prévu pour le mois d'octobre 2012 afin de procéder à un examen exhaustif du programme. Dans ce même communiqué, le Conseil reconnaît que le programme a eu un impact important sur le milieu. Or, durant la rencontre des ONSA du 22 octobre dernier, une des raisons invoquées pour mettre fin (définitivement?) à ce programme est précisément l'impossibilité de connaître les résultats des expertises réalisées en raison de leur caractère confidentiel. Il semble y avoir contradiction entre le communiqué de mai dernier qui reconnaît l'impact positif de la Brigade volante et les motifs retenus pour expliquer sa suspension temporaire ou définitive.

Je tiens à vous communiquer combien cette suspension est désolante pour notre milieu sur le plan du développement professionnel et organisationnel des centres d'artistes autogérés, mais aussi pour tous ces travailleurs et travailleuses, issus des centres d'artistes, qui mettent à contribution leur expérience à titre de consultant et de consultante. Dans le but de tenir nos membres informés de cette situation, auriez-vous l'amabilité de bien vouloir clarifier les points suivants :

- ♦ Quelles sont les modalités employées pour effectuer cet examen? et de quelle manière seront-elles communiquées aux ONSA?
- ♦ Comment comptez-vous impliquer les utilisateurs du programme dans ce processus?
- ♦ De quelle manière comptez-vous consulter ces mêmes utilisateurs quant à la conception de la nouvelle version de ce programme à laquelle vous faites allusion dans le communiqué?

En vous remerciant par avance de ces clarifications, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments sincères,

Anne Bertrand
Directrice,
ARCCC-CCCAA

c.c. Todd Janes, Président, ARCA
Anne Valois, Directrice, Division des disciplines artistiques, Conseil des arts du Canada
Michel Gaboury, agent de programme, Conseil des arts du Canada
